

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 797

présenté par
Mme Hobert et M. Carpentier

ARTICLE 38

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel